Inventaire

La buvette est équipée de 70 couverts complets.
Vous trouverez un inventaire sur les armoires, ceci afin de vous faciliter le rangement.
Pour les bris de vaisselle : remettre l'argent en même temps que la clé.

Assiettes	fr. 4.—
Tasses et sous-tasses	fr. 3.—
Verres	fr. 2.—

Veuillez apporter vos linges de cuisine.

Vous trouverez à votre disposition :
Balai, brosse, pâtes à récurer et bidon dans l'armoire des toilettes dames.
Produits à récurer, produit vaisselle, sacs poubelles sous l'évier de la cuisine.

Machine à laver

Un mode d'emploi est affiché. **La vidange se fait par nos soins.**

Parcage des véhicules

Il est interdit de stationner dans les prés. Les véhicules doivent être parqués aux emplacements prévus.

Propriété privée et NON - FUMEUR

Il est élémentaire d'entretenir de bonnes relations avec nos voisins. C'est pourquoi nous vous rappelons ceci :

- les prés et les champs alentours de la buvette sont interdits de jeux ou toutes autres occupations.
  - **Si vous désirez mettre de la musique, nous vous demandons de la modérer et de ne pas en mettre en dehors de la buvette, ceci pour le respect du voisinage**
  - **Interdiction aux chiens de se promener dans les prés**

Rangement des locaux avant votre départ

- **Inventaire de la vaisselle.**
- **Nettoyer les fours, la cuisine et les tables. Récurer le sol**
- **Pour les décorations, utiliser du scotch et l'enlever au nettoyage (tables, plafond)**
- **Fermez soigneusement les portes et fenêtres**
- **Vérifier que le battant fixe de la porte d'entrée soit bien verrouillé**
- **Relever le store extérieur**
- **Eteindre toutes les lampes, le four et les chauffages**
- **Veillez à laisser les toilettes propres**
- **Les sacs de détritus doivent être évacués par vos soins**
- **Veuillez contrôler qu'aucun objet ne traîne à l'extérieur (prés)**
- **Balisage de la route : prière d'enlever tous ballons et pancartes.**

Au cas où le nettoyage ne serait pas correct lors de la remise des locaux, il sera effectué par la société des Carabiniers et facturé au preneur à 30.- / heure.

Mise en place des tables

Se référer au plan affiché juste à coté de l'entrée.

Le responsable de la buvette pendant votre séjour sera la personne qui aura effectué le paiement

Les dégâts causés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur seront facturés séparément après l'évaluation de ceux-ci.

Veillez à modérer votre vitesse lors du passage devant la ferme voisine. Attention aux enfants et au bruit.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un agréable séjour.